



UNITÉ RÉGIONALE
DE LOISIR ET DE SPORT
DE LA MAURICIE

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LES VHR

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE

et

UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE

7 MARS 2006

INTRODUCTION

Nous vous remercions de l'invitation que vous nous avez faite pour participer à ces travaux. La Mauricie est très heureuse d'avoir l'opportunité de faire part de ses commentaires sur le document d'orientation sur les véhicules hors route. Nous croyons que notre expérience puisse être bénéfique pour l'avenir de ce dossier au Québec.

Nos propos seront donc basés sur notre cheminement comme région dans ce dossier depuis plus de 5 ans. Vous serez en mesure de constater tout le réseautage qui s'est mis en place à travers plusieurs travaux de planification. Cette dynamique aura permis de positionner le dossier des sentiers récréatifs comme une composante du Plan quinquennal de développement régional 2005-2010 piloté par la Conférence régionale des Élus de la Mauricie. Ce plan est le fruit d'une démarche qui a mobilisé des centaines de personnes et qui a permis de formuler les grands enjeux de développement de la région, de définir les orientations et les stratégies d'action pour y faire face. Le dossier des sentiers récréatifs est donc inclus dans l'orientation : Maintenir et améliorer la qualité de vie; il participe à la stratégie : s'assurer de l'accessibilité à la pratique du loisir, du sport et des activités de plein air à la grandeur du territoire. Il est sous la responsabilité de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie.

Il est par le fait même important de vous mentionner que nos propos seront basés sur le vécu régional et, en ce sens, ils sont issus de nos travaux avec l'ensemble des acteurs de la Mauricie et ils font donc consensus. Dans ce contexte, ce n'est pas un hasard si aujourd'hui nous avons une délégation formée de la Conférence régionale des Élus et de l'Unité régionale de loisir et de sport.

D'entrée de jeu, nous tenons à vous signaler que notre approche de planification se veut globale au sens de la considération de tous les types et de tous les niveaux de sentiers récréatifs. Ainsi, la planification doit tenir compte des sentiers pour les véhicules hors route et pour les activités non motorisées, marche, vélo, équestre, par exemple; la planification doit aussi tenir compte des sentiers locaux, régionaux et interrégionaux puisque nous travaillons dans un concept de réseau où chacune des composantes est essentielle.

Nous vous parlerons aussi des ressources humaines à la base de cette industrie que sont les bénévoles. C'est un contexte très particulier auquel nous devons porter une plus grande attention. Car, sans les bénévoles, il n'y aurait pas de sentier donc pas de lieu pour pouvoir pratiquer les activités et pas de retombées économiques.

Comme partout ailleurs au Québec, les impacts financiers de l'industrie de la randonnée sont de plus en plus significatifs pour le développement régional. Ainsi, la récente étude réalisée pour le compte du ministère du Tourisme sur la motoneige et le quad révèle que la Mauricie est une région visitée par 13 % des motoneigistes touristes (5^e rang) et par 20 % des quadistes touristes (1^{er} rang). En analysant les données de cette étude, nous pouvons constater que les touristes procurent des retombées de plus de 40M\$ par année en Mauricie. Ces résultats nous rappellent la nécessité de soutenir le développement de cette industrie dans toutes nos communautés.

Notre présentation abordera les thèmes qui nous concernent et ce, dans l'ordre de présentation du document de consultation gouvernemental.

1. CONCERTATION RÉGIONALE

1.1 Table de concertation régionale

La région de la Mauricie est en accord avec l'orientation du ministère des Transports de mettre en place dans chacune des régions du Québec une « Table de concertation » pour déterminer des réseaux de sentiers distincts, permanents ou semi-permanents, pour la motoneige et pour le quad. La Mauricie a déjà mis en place cette structure sous la forme d'un « Comité régional sur les sentiers récréatifs ».

Nous sommes aussi en accord avec l'échéancier proposé du 1^{er} mai 2009 pour la détermination des réseaux.

COMMENTAIRES

Comité régional sur les sentiers récréatifs

◆ Historique

En 1998, l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie a obtenu le mandat de planifier la mise en place du réseau cyclable en région, notamment la Route Verte. Par la suite, l'URLSM a accepté le mandat de planifier la mise en place du Sentier Transcanadien. Pour s'acquitter de ces tâches, elle a mis sur pied le « comité des sentiers récréotouristiques ». La composition et le mandat de ce comité ont évolué, si bien que depuis le 30 avril 2002, il est devenu le « Comité régional sur les sentiers récréatifs » dont le mandat inclut les sentiers de motoneige et de quad. Ce Comité régional est très représentatif des intervenants de la Mauricie et se réunit à tous les 3 mois.

Réalisation du comité régional sur les sentiers récréatifs

◆ Inventaire des sentiers récréatifs, des organisations et la mise à jour

En 2001-2002, l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie a embauché une ressource pour coordonner les activités du Comité régional sur les sentiers récréatifs. L'embauche de cette ressource a permis notamment de réaliser l'inventaire des sentiers récréatifs et des organisations qui possèdent ou gèrent de telles infrastructures sur le territoire de la Mauricie. Le milieu municipal a participé étroitement à la collecte des données pour dresser l'inventaire des organisations présentes sur le territoire. L'inventaire des sentiers (motoneige, quad, vélo, randonnée pédestre et équestre) a été réalisé en étroite collaboration avec le MRNF qui a gracieusement fourni l'appareil GPS pour effectuer les relevés de sentiers. La direction régionale du MRNF a ensuite effectué les

corrections différentielles nécessaires et a accepté de tenir la banque de données régionale des sentiers récréatifs à son bureau pour utilisation et référence ultérieure. Cette collaboration dure toujours. Les sentiers ont tous été cartographiés; les responsables de l'aménagement du territoire des MRC et des villes ont obtenu toutes ces données d'inventaire qui sont devenues l'outil de référence régional et local pour la connaissance de l'emplacement des sentiers.

Mise à jour de l'inventaire des sentiers de motoneige, hiver 2004-2005

À l'hiver 2004-2005, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, gestion du territoire, en collaboration avec la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), a refait l'inventaire des sentiers de motoneige relevés par GPS sur l'ensemble du territoire de la Mauricie (territoire public et privé). Cette démarche a été effectuée dans la mise en œuvre du PRDTP. Le MRNF a convenu d'une entente avec l'URLSM permettant à celle-ci d'utiliser les informations géographiques (shapes-files) des sentiers de motoneige pour sa planification régionale.

Mise à jour de l'inventaire des sentiers de quad, 2005-2006

Au mois de janvier 2006, l'inventaire des sentiers de Quad a été refait et relevé par GPS par la Fédération québécoise des clubs Quads (FQCQ) en collaboration avec l'URLSM pour la portion sud du territoire. À l'automne 2005, la ville de La Tuque, via Tourisme Haut St-Maurice, a aussi refait l'inventaire des sentiers de quad pour ce secteur. L'URLSM a convenu d'une entente avec ces 2 organisations pour l'utilisation des informations géographiques (shapes-files) concernant ces sentiers pour sa planification régionale.

◆ **Colloque régional sur l'avenir des sentiers récréatifs en Mauricie, 2003**

Au mois de novembre 2003, le Comité régional sur les sentiers récréatifs a organisé le premier «*colloque sur l'avenir des sentiers récréatifs en Mauricie*». Ce colloque réunissait les intervenants du secteur (67 organisations, 103 participants) duquel sont ressorties 143 propositions d'actions à poser pour assurer l'avenir des sentiers récréatifs sur le territoire de la Mauricie.

◆ **Plan d'action 2004-2007**

Suite au colloque régional de 2003, le Comité régional sur les sentiers récréatifs a adopté, le 23 mars 2004, un *Plan d'action pour les années 2004-2007*. Ce Plan d'action a ensuite été adopté par le conseil d'administration de l'URLSM le 6 avril 2004. Ce plan a été dressé à partir des 143 actions proposées lors du colloque et, il comporte entre autres comme objectif, l'élaboration d'un «*Plan de développement régional des sentiers récréatifs*». Pour réaliser la mise en œuvre de ce plan d'action, l'URLSM a embauché une ressource grâce à l'apport financier de différents programmes ponctuels.

◆ **Plan régional de développement des sentiers récréatifs**

Actuellement, l'URLSM est en cours d'élaboration du plan de développement régional des sentiers récréatifs. Cette démarche se fait en parallèle avec la démarche du MRNF concernant l'élaboration du plan directeur des sentiers récréatifs dans la mise en œuvre du PRDTP de la Mauricie. Le MRNF et l'URLSM ont convenu d'une répartition des tâches à accomplir par chacun d'eux dans l'élaboration de ce plan, de sorte que le MRNF s'occupe de la planification sur les terres du domaine public alors que l'URLSM se penche sur la planification sur les terres du domaine privé. Cette démarche commune conduira la Mauricie à l'élaboration du « *Plan régional de développement des sentiers récréatifs en Mauricie* ».

◆ **Une concertation bien amorcée**

Depuis la réalisation de l'inventaire des sentiers récréatifs en 2001-2002 et la confection des différentes cartes disciplinaires, il s'est amorcé en Mauricie une période de collaboration et de volonté régionale de prise en charge des sentiers récréatifs.

Exemples de collaboration régionale en Mauricie

Réalisations	Collaborateurs
➤ Inventaire des sentiers récréatifs relevés par GPS (motoneige, quad, pédestre, vélo équestre) 2001-2002.	URLSM, MRNF, gestion du territoire, Abitibi-Consolidated, MRC, Clubs
➤ Banque de donnée régionale concernant la tenue des informations géographiques (shapes-files) des sentiers récréatifs localisées au bureau de la direction régionale du MRNF, gestion du territoire.	URLSM, MRNF, gestion du territoire.
➤ Colloque régional sur les sentiers récréatifs (2003).	URLSM, MRNF, Kruger, promoteurs, FQCQ, Féd. Québécoise de la Marche
➤ Mise à jour de l'inventaire des sentiers de motoneige (2005).	FCMQ, MRNF, gest. du territoire, URLSM
➤ Mise à jour des sentiers de Quads (2006).	FQCQ, Tourisme Haut St-Maurice, URLSM, CRÉ de la Mauricie
➤ Reconnaissance des sentiers récréatifs comme un enjeu du Plan quinquennal de développement régional 2005-2010, adopté par la CRÉ de la Mauricie (2005).	Partenaires (300) concernés par le développement régional, URLSM, CRÉ de la Mauricie
➤ Reconnaissance des sentiers récréatifs comme un Enjeu du PRDTP et mise en place d'une Table des partenaires de concertation pour l'élaboration du Plan directeur des sentiers récréatifs dans la mise en œuvre du PRDTP de la Mauricie (2005);	URLSM, 17 partenaires de concertation, MRNF, gestion du territoire
➤ Rencontres biennuelles d'échanges et de discussions des promoteurs de sentiers en présence de personnes-ressources influentes (2005)	URLSM, 30 promoteurs, représentants de l'industrie forestière régionale, du MRNF, forêt et gestion du territoire, responsable PMVRMF, responsables de l'aménagement du territoire des MRC.

1.2 Mandat des tables régionales

La Mauricie donne son accord à l'orientation du ministère des Transports concernant le principal mandat des tables régionales. Toutefois, nous croyons que l'aménagement des réseaux doit se concevoir globalement et doit s'intégrer aux autres plans directeurs adoptés pour le développement régional de même qu'à l'offre de services existante, notamment touristique. Ainsi, nous croyons que le mandat devrait s'étendre à la planification de tous les sentiers, c'est-à-dire qui dépasse la notion de sentiers interrégionaux.

QUESTIONNEMENT

Définir la notion de « *sentiers interrégionaux* ».

Qu'advient-il des « *sentiers locaux, régionaux, provinciaux* » ?

Définir le concept de « *sentiers permanents ou semi-permanents* ».

Préciser la « *mission des sentiers récréatifs* » dans le développement socio-économique du Québec.

Comment se concrétisera *l'implication et le soutien des municipalités* auprès des promoteurs de sentiers récréatifs, notamment au niveau de l'obtention des droits de passage ?

COMMENTAIRES

Mandat du comité régional sur les sentiers récréatifs en Mauricie

En Maurice, le mandat du Comité régional sur les sentiers récréatifs est précisément de planifier la mise en place des réseaux de sentiers récréatifs sans rupture de lien. Le mandat des Tables de concertation régionale devrait s'étendre à tous les sentiers récréatifs (régionaux, interrégionaux, provinciaux, locaux, motorisés et non-motorisés). Nous préconisons une vision globale et intégrée dans l'aménagement des sentiers récréatifs, tant pour la quiétude des riverains que pour la qualité de l'expérience. Une vision globale permet d'intégrer les différents sentiers en tenant compte de l'ensemble des activités de transport récréatif (randonnée pédestre, randonnée équestre, pistes cyclables, réseaux de lac et des rivières canotables, sentiers de motoneige et de quad, etc.) et des activités connexes (sites d'observation, attraits).

Intégration aux différents plans de développement régionaux en Mauricie

Afin d'être cohérent avec les différents plans de développement régionaux, le comité sur les sentiers récréatifs a pris soin de bien intégrer sa démarche à l'intérieur de ces plans.

◆ Plan quinquennal de développement régional 2005-2010

Adopté par la Conférence régionale des élus de la Mauricie

À l'été 2005, la Conférence régionale des élus de la Mauricie a adopté le Plan quinquennal de développement régional 2005-2010. Cette adoption est le résultat d'une démarche qui s'est échelonnée sur 8 mois, comprenant plusieurs étapes de planification qui ont permis à plus de 300 personnes de convenir des priorités régionales. L'URLSM a participé activement aux travaux qui ont mené à l'élaboration de ce plan. Afin de maintenir et améliorer la qualité de vie en région, l'URLSM y est reconnu comme « le responsable » de s'assurer de l'accessibilité à la pratique du loisir, du sport et des activités de plein air à la grandeur de la Mauricie, notamment par le maintien et l'amélioration des axes régionaux et nationaux des sentiers récréatifs. Les sentiers récréatifs sont désormais reconnus comme un élément positif et porteur pour le maintien de la vitalité démographique de notre région, de la qualité de vie et on considère qu'il est urgent d'agir dans ce secteur.

◆ Plan régional de développement des terres publiques (PRDTP)

En août 2004, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune approuvait la section récréotouristique du Plan régional de développement du territoire public de la Mauricie. Cet outil de planification, accorde une place importante aux sentiers récréatifs. Les travaux d'élaboration du plan directeur des sentiers récréatifs ont débuté en avril 2005. Afin de s'assurer d'un développement à la fois intégré et structuré des sentiers en Mauricie, la table de concertation du PRDTP de la région de la Mauricie a été élargie afin d'intégrer un plus grand nombre de partenaires concernés par le développement des sentiers récréatifs en territoire public. L'URLSM s'est fait reconnaître comme partenaire de concertation et participe aux travaux de cette Table élargie du PRDTP depuis le 15 décembre 2005 pour l'élaboration du plan directeur des sentiers récréatifs sur les terres publiques en Mauricie.

◆ Plan triennal de l'URLSM

Le Plan d'action 2004-2007 du Comité régional sur les sentiers récréatifs est inclus dans le plan triennal de l'URLSM et a été adopté par le conseil d'administration de l'URLSM le 6 avril 2004.

◆ Schémas d'aménagement

Dès le début, les responsables de l'aménagement du territoire ont été associés à la mise en place des réseaux de sentiers récréatifs en Mauricie. Tout au long du processus, les intervenants et le milieu municipal en Mauricie se sont préoccupés de bien intégrer les sentiers aux schémas d'aménagement.

◆ Plans d'aménagement forestier

Des démarches ont été entreprises afin de sensibiliser l'industrie forestière régionale à la question des sentiers récréatifs. L'objectif poursuivi est de faire reconnaître les sentiers récréatifs à l'intérieur des différents plans d'aménagement forestier, notamment au niveau des plans annuels d'interventions forestières (PAIF).

1.3 Membres des Tables de concertation régionale

La Mauricie donne son accord avec les orientations du ministère des Transports concernant la composition des Tables de concertation régionale. Toutefois, nous croyons que, selon les caractéristiques des régions, ces Tables devraient regrouper tous les intervenants qui se sentent interpellés par tous les sentiers récréatifs et non seulement ceux qui se sentent interpellés par la circulation des VHR.

COMMENTAIRES

Composition du comité régional sur les sentiers récréatifs en Mauricie

En Mauricie, le Comité régional sur les sentiers récréatifs accueille tous les organismes qui se sentent interpellés par la mise en place de tous les sentiers récréatifs. Notre comité se compose de représentants municipaux, de représentants d'organismes de développement, des ministères concernés et de représentants des activités. Nous vous référons à la liste des membres du Comité régional sur les sentiers récréatifs qui figure à la fin du mémoire.

Table des promoteurs des sentiers récréatifs de la Mauricie

Depuis le mois d'avril 2005, le comité régional sur les sentiers récréatifs, s'est adjoint une « *Table des promoteurs de sentiers récréatifs* ». L'objectif ciblé par la mise en place de cette table est de créer un réseau de contact. Cette Table travaille en symbiose avec le Comité régional et peut lui émettre des avis. Ces promoteurs se rencontrent à l'automne et au printemps (durant l'entre-saison) pour « *échanger et discuter sur des problématiques communes* » en présence de personnes-ressources qui occupent des postes stratégiques dans la procédure de mise en place des sentiers récréatifs. Nous vous référons à la liste des membres de la Table des promoteurs qui figure à la fin du mémoire.

1.4 La coordination

La Mauricie donne son accord à l'orientation du ministère des Transports concernant l'embauche et le financement d'une ressource humaine attitrée à la mise en place et à la coordination des travaux de la Table de concertation régionale et qui pourrait agir comme agent de liaison entre les différents intervenants qui se sentent concernés par la mise en place des réseaux de sentiers récréatifs.

COMMENTAIRES

L'embauche d'une ressource pour la coordination

L'embauche d'une ressource humaine pour coordonner les activités du Comité régional sur les sentiers récréatifs a été positive pour la Mauricie. Les réalisations démontrent hors de tout doute la nécessité et la pertinence d'une ressource attitrée à cette coordination. Toutefois, cette ressource doit être en place sur une base permanente puisque c'est un facteur primordial qui influence le rythme des travaux. Ainsi, bien que le chemin parcouru depuis 5 ans avec une coordination à temps partiel soit intéressant, l'évolution de ce dossier et sa place dans le développement régional nous amène à conclure, à tout le moins en Mauricie, de la nécessité d'une ressource permanente pour ce dossier.

Jusqu'à maintenant, le financement de cette ressource est parvenu de programmes de financement non récurrent et n'a pas permis de créer une permanence. La concertation régionale développée en Mauricie relativement à la question des sentiers récréatifs s'est faite par séquences, sans aucune garantie pour l'avenir. Cette concertation développée autour des sentiers récréatifs se doit d'être soutenue en mettant à sa disposition un programme de financement qui lui permettrait de stabiliser ce poste de coordination régionale pour la planification des sentiers récréatifs.

Le financement de cette ressource

Considérant que la pratique sécuritaire des activités de VHR et que la quiétude des citoyens et des riverains des sentiers sont une responsabilité qui relève du gouvernement, notamment du MTQ, le financement de cette ressource attitrée à la mise en place et à la coordination des travaux des Tables de concertation régionales devrait parvenir à 100% du ministère des Transports. Ce financement devrait comporter un plan sur trois ans à être convenu entre les parties. L'expérience vécue en Mauricie depuis 2001 nous permet d'évaluer les besoins financiers à 60 000 \$ /an. (salaire, locaux, frais d'inventaire, cartographie, frais d'opération et de déplacement).

1.5 Le comité consultatif provincial

La Mauricie donne son accord à l'orientation du ministère des Transports concernant la mise en place d'un Comité consultatif provincial afin d'assurer une concertation d'ensemble entre les différentes tables régionales. Toutefois, nous proposons l'ajout de représentants en provenance des Tables de concertation régionale, au minimum trois (3) représentants.

2. LE FINANCEMENT DES RÉSEAUX

La Mauricie est d'avis que l'orientation du ministère des Transports concernant le financement pour la mise en place et l'entretien des réseaux doit s'appliquer à l'ensemble des réseaux, de sentiers permanents ou semi-permanents. Nous nous interrogeons sur la notion de réseaux interrégionaux et sur le financement des autres sentiers qui n'assurent pas nécessairement le lien entre les régions mais qui ont une importance stratégique pour leur communauté.

La Mauricie donne son accord à l'orientation concernant la révision du volet sur la péréquation du programme actuel afin d'assurer un partage plus équitable de l'aide financière entre les régions.

La Mauricie est d'avis qu'un financement à la hausse doit être consenti afin de mieux financer l'entretien des sentiers de VHR. Actuellement, ce financement ne couvre que le surfacage des sentiers alors que nous croyons qu'il devrait s'étendre à toute forme d'entretien des sentiers.

QUESTIONNEMENT

Quels sont les « programmes déjà existants ? Sont-ils adaptés ?

Qu'advient-il du financement pour la mise en place et l'entretien des sentiers régionaux ?, locaux ?

Le programme actuel d'entretien des sentiers de VHR vise le surfacage des sentiers. Qu'advient-t-il des autres types d'entretien (verglas, chablis, effondrement, inondation, rupture de ponts, etc.) ?

COMMENTAIRES

À l'instar de toutes les régions du Québec, tous les clubs de VHR de la Mauricie aménagent et entretiennent des sentiers locaux, des sentiers régionaux et des sentiers provinciaux. Dépendant des localités, tous ces sentiers peuvent contribuer au développement économique et social du milieu. C'est pourquoi nous proposons que chacune des régions puisse définir ses propres besoins et établir ses priorités dès la première année afin d'élaborer un plan de mise en place et d'entretien intégré accompagné d'un plan de financement comportant une clause d'ajustement annuel. Ce travail devrait être fait par les Tables de concertation régionales.

3. LA PÉRENNITÉ DES SENTIERS

La Mauricie donne son accord à l'orientation du ministère des Transports concernant la recherche et l'établissement de mesures nécessaires pour assurer la pérennité des sentiers notamment par un amendement législatif. Dans ce contexte, tous les réseaux devraient être protégés contre les recours basés sur des inconvénients de voisinage ou sur des préjudices subits et liés au bruit ou aux odeurs

QUESTIONNEMENT

Comment définir la notion de « pérennité » lorsqu'elle fait intervenir la volonté des propriétaires privés ou des représentants de l'industrie forestière ?

Pourquoi protéger seulement les sentiers interrégionaux reconnus par le gouvernement contre ces recours ? Qu'advient-il des autres sentiers comme les sentiers locaux et régionaux qui participent au développement économique et social du milieu ? Par définition, ces sentiers sont majoritairement situés à proximité des milieux habités, donc plus exposés à des recours basés sur ces inconvénients.

Les « critères proposés » auxquels devront répondre les sentiers pour bénéficier de cette protection sont louables mais, à notre avis, ils devront s'ajuster à des contextes particuliers et les promoteurs auront besoin d'une période de transition afin de rencontrer ces critères.

COMMENTAIRES

La pérennité des sentiers est reliée à de nombreux facteurs. Sur les terres du domaine public, il n'y a qu'un seul donneur de droit, soit le MRNF, gestion du territoire. Ainsi, la question devrait pouvoir trouver sa réponse via la mise en œuvre des PRDTP. L'intégration des réseaux de sentiers devrait alors tenir compte des opérations forestières et des solutions de compromis pourront se développer au fur et à mesure de l'apparition des irritants (Ex : relocalisation temporaire ou permanente d'un sentier).

Sur les terres du domaine privé, plusieurs facteurs et intervenants peuvent influencer sur cette pérennité des sentiers : les propriétaires privés, l'attitude des riverains, le comportement des adeptes (délinquance), l'implication des municipalités, les autres réseaux de sentiers (non-motorisés).

A notre avis, la pérennité ou le maintien de l'utilisation sans rupture de lien entre les régions et les centres de services desservant les besoins des adeptes, constitue la pierre angulaire de la valeur d'un réseau stratégique de sentiers récréatifs, notamment pour les VHR.

La protection de certains sentiers contre des recours basés sur des inconvénients de voisinage ou sur des préjudices subits et liés aux bruits et aux odeurs, constitue très certainement une des solutions.

Des mesures de reconnaissance pour les donateurs de droits de passage devraient être envisagées (Ex : organisation d'activités de reconnaissance par les commerçants, les associations touristiques, etc.).

L'accueil et l'implication du monde municipal sont par ailleurs nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Une attention particulière devra être apportée à la réglementation municipale à mettre en place afin d'assurer une cohésion et une synchronisation de cette réglementation entre chacune des municipalités et des MRC concernées.

L'implication des commerçants pourrait contribuer à l'atteinte de cet objectif.

LES BÉNÉVOLES

L'ensemble de l'industrie des VHR est basé sur des promoteurs bénévoles. Ces bénévoles, membres des clubs de VHR, sont les véritables artisans de cette industrie qui engendre des millions de dollars en retombées économiques. À nulle part dans le document d'orientation on ne fait référence à ces bénévoles qui font le travail sur le terrain, dans les lieux de gestion et de planification. Les Tables de concertation régionale doivent donc pouvoir fournir un appui et un soutien à ces bénévoles dans leurs démarches.

On ne peut parler de pérennité des sentiers sans parler des bénévoles. Ce sont eux les passionnés qui oeuvrent à la mise en place et aux opérations des réseaux de sentiers qui sillonnent le Québec. À cet égard, nous sommes préoccupés par la protection accordée aux bénévoles. Nos informations nous amènent à constater que certains clubs protègent bien leurs bénévoles avec des couvertures d'assurance adéquates alors que d'autres semblent opérer sans mesures de protection complètes. Certains bénévoles ne jouissent d'aucune garanti contre tout recours et ne jouissent d'aucune protection. Ce sont eux qui la fin de semaine partent avec leurs véhicules, leurs outils et leur bonne volonté. Ce sont aussi eux qui subissent les critiques et qui peuvent se retrouver avec un recours intenté contre eux pour avoir franchi les limites d'une propriété ou qui vivront avec une blessure subie en cours de travail bénévole.

En Mauricie, la mise en place d'une Table des promoteurs des sentiers récréatifs est venue à tout le moins les réunir et leur faire constater qu'ils représentent une force pour le développement régional. Cette forme de reconnaissance est certainement nécessaire, mais à elle seule, elle n'empêchera pas l'essoufflement de ces bénévoles qui doivent se reléguer les uns après les autres, d'année en année, pour réussir à assumer les nombreuses tâches et responsabilités que ce bénévolat exige d'eux versus les risques auxquels ils sont continuellement exposés.

Les bénévoles sont aussi à la tête d'événements majeurs pour la motoneige et le quad. En Mauricie, deux activités majeures se déroulent pour le quad à La Tuque soit, le Jamboree et les 12 heures d'endurance de La Tuque; alors que pour la motoneige, la ville de Shawinigan accueille, à chaque année, le Grand Prix Desjardins. Ces événements apportent des retombées économiques non négligeables.

Pour tout dire, cette industrie engendrée par les VHR repose principalement sur les épaules des bénévoles passionnés. On peut donc qualifier cette industrie de fragile à sa base mais pleine d'opportunités à la condition que le potentiel humain soit mieux soutenu.

CONCLUSION

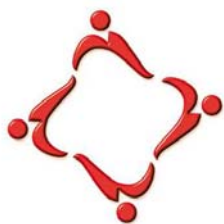
La Mauricie partage les préoccupations et les objectifs poursuivis par le ministère des Transports. La Mauricie se préoccupe de cet aspect du développement régional que constitue le transport récréatif depuis 1998 avec la création, par l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie, d'un Comité régional sur les sentiers récréatifs.

Récemment, la Conférence régionale des élus de la Mauricie a reconnu l'importance de ce dossier et a confié cette responsabilité à l'URLSM en adoptant le Plan quinquennal de développement régional 2005-2010.

Bref, la Mauricie préconise une approche et une vision globale pour la planification des sentiers en se préoccupant de tous les sentiers récréatifs. Les orientations proposées dans le document préliminaire sont louables mais ne font allusion qu'aux sentiers interrégionaux. L'expérience que nous vivons en Mauricie et l'état d'avancement des travaux que nous avons accomplis, démontrent clairement la pertinence de cette approche et la nécessité de poursuivre dans le même sens. La participation de tous les acteurs de notre région à cette démarche confirme le consensus que nous vous présentons aujourd'hui.

En terminant, nous avons le plaisir de vous annoncer que la Mauricie a l'intention de tenir, à l'automne 2006, un 2^{ième} colloque sur les sentiers récréatifs avec comme thème : « *La place des municipalités dans le développement des sentiers récréatifs en Mauricie* ».

Nous vous remercions de votre attention et nous demeurons dans l'attente des décisions gouvernementales qui, nous espérons, seront à l'image de nos réalités régionales.

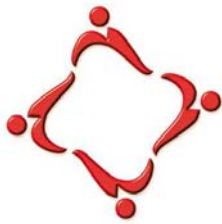


UNITÉ RÉGIONALE
DE LOISIR ET DE SPORT
DE LA MAURICIE

Liste des membres Comité régional sur les sentiers récréatifs en Mauricie

Les ministères	Représentants
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, forêt	Cécile Tremblay, Marie-Louise Tardif
Min. des Ressources naturelles et de la Faune, territoire public	Pierre Leblanc, Pierre Jutras
Ministère des Transports, secteur vélo	Monique Boulanger
Ministère du Transport, véhicule hors route	Gaétan Lemieux
Secrétariat au loisir et au sport	André Gendron
Les villes et MRC	
Ville de Trois-Rivières	Alain Gagnon
Ville de Shawinigan	Denis Brodeur,
Ville de La Tuque	David Duchesneau (Tourisme Haut-St-Maurice)
MRC Des Chenaux	Jean-Claude Milot,
MRC Maskinongé	Serge Dupont
MRC Mékinac	Louis Filteau et Anne-Fleur Beaudoin (CLD)
Les organismes de développement	
Conseil rég. environnement	Patrick Simard
Tourisme Mauricie (ATR)	Dany Landry, André Nollet
Les activités	
Fédération des Motoquads (FQCQ)	Gilles Poirier
Association régionale des clubs Quad	Pierre Charbonneau
Motoneige	Guy Massicotte
Randonnée équestre	Diane Héroux
Randonnée pédestre (Sentier National)	Viviane Drolet
Vélo de montagne	Claude Meunier
Conseil québécois du Sentier Transcanadien (observateur)	Richard Sénécal
Personne-ressource (URLSM)	Jean-Guy Morand

URLSM/JGM, mars 2006



UNITÉ RÉGIONALE
DE LOISIR ET DE SPORT
DE LA MAURICIE

Liste des membres de la Table des promoteurs de sentiers récréatifs en Mauricie

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	Liette St-Pierre, Jean Jasmin
Corporation de Développement de Ste-Adelphe	Stéphane Defoy
Corporation Halte routière et Camping Lac Clair	France Deschênes
Aventure Écotourisme Mauricie	Viviane Drolet
Kilomètre zérO	Éric Pronovost
Mauricycle	Claude Meunier
Parc National de la Mauricie	Daniel Landry
Corporation touristique de St-Mathieu-du-Parc	Jean Baribeault
Coopérative Forestière du Bas-St-Maurice	Michel Blais
Coopérative de Travailleurs de Mastigouche	Vianney Guillemette
Pégase Sentiers Équestres	Diane Héroux
Le Palefroi	Luc Lampron
Club Maski Rive-Nord	Yvan Gaboury
Club Quad Cœur du Québec	Michel Lefebvre
Club Quad Mauricie	Guy Loranger
Club Quad Rive-Nord	André Naud
Club les Adeptes du Tout-Terrain de La Tuque	Jacky Bérubé
Club de motoneige St-Barthélémy	Luc Massé
Club de motoneige Armony inc.	Christian Thériault
Club de Motos-Neige de la Mauricie	Francis Jacques
Club de Motos-Neige du comté de Champlain	Gaétan Magny
Club de motoneige Mastigouche	Yvon Frappier
Club Moto-Neige Alton Inc.	Lise Chalifoux
Club Moto-Neige (La Tuque) inc	Marc Lambert
Club Motoneige de Mattawin	Pierre Marineau
Club de Motoneige et Tout-Terrain « Alliance du Nord» inc.	René Péloquin
Mush Québec (traîneau à chiens)	Jean-Claude Milot
Corporation Interrives La Gabelle	Guy-Luc Beaupré
Parc de la rivière Batiscan	Jean Huard
Aux Berges du Lac Castor	François Chalifour
Les Expéditions des 100 lacs (traîneau à chiens)	Bernard Manseau

URLSM/JGM, mars 2006